



Dans une correspondance du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh datant du 06 avril 2021, l'objet porte sur l'«audit des fonds affectés à la lutte contre le coronavirus».

« Suite à votre correspondance de référence et dont l'objet est porté en marge me répercutant les hautes directives du chef de l'Etat prescrivant l'ouverture d'une enquête judiciaire contre les auteurs, co-auteurs et complices des cas de malversations financières relevés par le rapport de la chambre des comptes de la Cour Suprême. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir les pièces d'investigation de la haute juridiction, non jointes à votre correspondance sus-visée », écrit Laurent Ezzo au SGPR le 22 avril 2021. Une réaction du Ministre de la justice qui a ouvert depuis lors sur des joutes verbales qui se déhanchent dans les réseaux sociaux et des titres qui démangent dans la presse.

Dans un article intitulé « **Fond-19 : Les petites manœuvres de Laurent Ezzo** », le journal **La Nouvelle** de ce lundi 10 mai 2021 écrit : « Le ministre d'Etat en charge de la justice se débîne-t-il face aux instructions du chef de l'Etat lui demandant d'ouvrir une enquête sur la gestion des fonds Covid-19 ? C'est la lancinante question que ne cessent aujourd'hui de se poser de nombreux observateurs, à la lecture de cette correspondance du ministre de la Justice Garde des Sceaux (Minjustice) adressée au ministre d'Etat secrétaire général à la présidence de la République (Sg/Pr) ».

Ci-dessous l'intégralité du papier du journal La Nouvelle, n° 589 du lundi 10 mai 2021 :

C'est chacun qui y va aujourd'hui de son petit commentaire, depuis que la correspondance du ministre d'Etat, ministre de la Justice Garde des Sceaux adressée le 22 avril 2021 au ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République a fuité sur les réseaux sociaux. Les titres de certains posts sur Facebook sont d'ailleurs aguichants. Certainement dans le but de faire du buzz et surtout d'aiguiser à travers leurs borborygmes diffus, l'appétit de ces followers déboussolés en quête du sensationnel. C'est par exemple le cas du post du truculent activiste et lanceur d'alertes Boris Bertolt, publié sur sa page Facebook le lundi 3 mai 2021. « Le scoop de la matinale de lundi... Covid 19 : Laurent Ezzo place Ferdinand Ngoh Ngoh dos au mur devant Paul Biya », pouvait-on lire. Cette conclusion de l'activiste intervenait ainsi à la suite de la lecture du contenu de la correspondance du Minjustice : *« Suite à votre correspondance de référence et dont l'objet est porté en marge me répercutant les hautes directives du chef de l'Etat prescrivant l'ouverture d'une enquête judiciaire contre les auteurs, co-auteurs et complices des cas de malversations financières relevés par le rapport de la chambre des comptes de la Cour Suprême. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir les pièces d'investigation de la haute juridiction, non jointes à votre correspondance sus-visée »*, écrit Laurent Ezzo.

Seulement quelques jours auparavant, soit le 6 avril 2021, le ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République avait déjà adressé une lettre à Laurent Ezzo, le Minjustice, dont l'objet portait sur l'**«audit des fonds affectés à la lutte contre le coronavirus.»** *« En vous faisant tenir ci-joint thermocopie du rapport de la chambre des Comptes de la Cour suprême, relatif à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous répercuter les hautes directives du chef de l'Etat, prescrivant l'ouverture d'une enquête judiciaire contre les auteurs, co-auteurs et complices des cas de malversations financières relevés »*. Pour faire simple, le chef de l'Etat demande au ministre de la Justice d'ouvrir une enquête judiciaire contre ces personnalités indexées dans le rapport produit par la chambre des Comptes de la Cour suprême. Ce n'est donc pas Ferdinand Ngoh Ngoh qui demande à Laurent Ezzo d'ouvrir une enquête judiciaire, comme tente de le faire croire une certaine opinion, mais plutôt le président de la République. En effet, si on s'en tient à l'article 2 du décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la présidence de la République, le secrétaire général est chargé « des relations entre la présidence de la République et le gouvernement. Il assure, en outre, la liaison entre l'exécutif et les différentes institutions républicaines, notamment l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil constitutionnel, la Cour suprême, le Conseil économique et social et le Contrôle supérieur de l'Etat ».

Dilatoire

L'article 3 du même décret quant à lui dispose que le secrétaire général assiste le président de la République dans l'accomplissement de sa mission. Et à ce titre, non seulement il reçoit toutes directives relatives à la définition de la politique de la Nation, mais il suit également l'exécution des décisions prises par le président de la République, non sans oublier d'instruire les dossiers que lui confie le président de la République et de suivre l'exécution des instructions données. Ainsi, une fois instruit d'ouvrir une enquête, le ministre de la Justice n'avait qu'une seule chose à faire : se mettre au travail. Il n'a donc pas besoin d'attendre

qu'on lui produise une « thermocopie » du rapport de la Chambre des comptes de la Cour suprême pour justifier son action. En demandant ainsi à Ferdinand Ngoh Ngoh de lui « faire parvenir les pièces d'investigation de la haute juridiction », de nombreux observateurs pensent que Laurent Easo veut tout simplement distraire l'opinion publique en se livrant dans un dilatoire de mauvais aloi. Sinon que coûtet-il au patron de la justice de demander lui-même le rapport d'investigations en question à la Chambre des comptes de la Cour suprême, une juridiction placée d'ailleurs sous sa coupole ?

On a tout simplement l'impression que le Minjustice veut perdre le temps au lieu d'ouvrir rapidement une enquête. Pour quel but alors ? A chacun de se faire sa petite idée. Seulement, on pourrait croire que certains réseaux bien tapis dans l'ombre s'échinent à ce que la lumière ne soit jamais faite sur cette affaire de fonds affectés à la lutte contre le coronavirus. Une affaire qui défraie la chronique en empestant une forte odeur de malversations financières impliquant plusieurs personnalités publiques. C'est également la même lenteur qu'on a observée à un certain moment au sein du Contrôle supérieur de l'Etat à qui il avait été demandé depuis le 9 novembre 2020, de mener une mission d'audit des fonds du Covid au sein du ministère de la Santé. Madame le ministre délégué en charge de cette administration rattachée à la présidence de la République a d'ailleurs été interpellée à ce sujet par le chef de l'Etat. « J'ai l'honneur de vous répercuter les hautes directives du chef de l'Etat, vous prescrivant de faire accélérer la mission portée en objet, dont le rapport faciliterait la conclusion avec le Fonds monétaire international (Fmi), d'un nouveau Programme économique et financier », pouvait-on lire dans la correspondance à elle adressée le 29 mars 2021. qui a alors peur que la vérité ne voit le jour sur les milliards injectés dans la lutte contre le coronavirus ? Si la réponse à cette question donne du tournis à certains individus, il ne serait pas superfétatoire de rappeler que tous ceux qui veulent ainsi freiner l'action du chef de l'Etat dans cette affaire retiennent une fois pour toute que le stuc trompeur finit toujours par craquer sous la pression de la vérité. A bon entendeur...